

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE
D'ÉTABLISSEMENT DSI DE LA SOCIÉTÉ DCF DU 28 FEVRIER 2023**

Sous la présidence de Louis DELAIRE

Membres élus titulaires présents :

Mme Valérie BENIER
M. Nicolas BERTIN
M. Jean- Marc BO
M. Thierry BOUR JAMES
Mme Delphine CHARDON
M. Christopher LOUMEAU
M. André PAUVISSE VATRA
M. Jean Paul TRES CARTES

Membres élus suppléants présents :

M. Cyril DOS SANTOS
Mme Carine FOULIÉ
M. Pascal PACHOD
M. Christian PEYRARD

Excusé.e.s :

Mme Nathalie CLAVIER (RS CFE-CGC)
M. Quentin DUFAUT
M. Michel FERARD (RS UGICT-CGT)
M. Steven LEMOINE

Ordre du jour :

1. Présentation des comptes annuels, rapport d'activité et de gestion
2. Approbation de l'arrêté des comptes annuels

1. Présentation des comptes annuels, rapport d'activité et de gestion

N. Bertin, trésorier, présente les comptes.



Annexe 1

➤ Informations complémentaires relatives au patrimoine

1. Bénéficiaires :

Détail	Date d'acquisition	Valeur à la clôture N
Mobilier de bureau acquis :	11/2022	440,66
[1] Pour les biens mobiliers et mobiliers, le valeur porte sur cet état est le valeur d'origine. Toutefois, si le CSE est dans l'impossibilité de fournir cette valeur, il peut mentionner la valeur en état du bien.		

2. Bénéficiaires :

Dépenses de biens	Nombre à la clôture	Fin d'achat
Sièges	Gère par le LAC	
Bornes cadeaux	Gère par le LAC	
Chèques vacances	Gère par le LAC	
Sièges / Bornes cadeaux / Chèques vacances payés	Gère par le LAC	

3. Créances (sommes dues au CSE et E.I.) :

Détail	Valeur à la clôture N	Valeur à la clôture N-1
Créance participations	None	
Autres créances (achat de lot (COLIBOURE))	0	1506
Avances et acomptes versés (Système de vote)	None	
[1] Il s'agit de mentionner le montant des sommes dues au CSE et E.I. à la clôture en mentionnant si possible les créanciers.		

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES - NE PAS DIFFUSER

Rubrique 1 : Le montant concerne l'achat d'une chaise et d'un écran pour le nouveau bureau du CSEE.

Concernant les frais de fonctionnement, et plus particulièrement les frais de formation, J.M. Bo rappelle que le CSEE peut prendre en charge les sommes engagées. Il invite donc les membres du CSEE à demander une prise en charge au CSEE et à suivre des formations en lien avec leur mandat bien évidemment.

L. Delaire demande s'il existe un catalogue de formation pour les élus du CSEE. J.M. Bo répond par la négative.

C. Dos Santos demande si les suppléants peuvent bénéficier de cette prise en charge. J.M. Bo répond par l'affirmative.

T. Bour James ajoute que les élus titulaires peuvent également bénéficier de 12 jours de congés de formation économique sociale et syndicale.

N. Bertin précise cependant qu'il faut garder un budget en cas d'expertise.

V. Bénier demande s'il serait possible de présenter les relevés de la banque. N. Bertin répond par l'affirmative.

2. Approbation de l'arrêté des comptes

L. Delaire remercie N. Bertin pour cette présentation.

Avant de procéder au vote, L. Delaire rappelle que seuls les membres titulaires ont la possibilité de voter. En l'absence de certains d'entre eux, il est demandé aux membres du CSEE de désigner le membre suppléant qui pourra voter.

Les suppléants ci-dessous sont désignés :

C. Foulié remplace S. Lemoine

Les comptes sont soumis à l'approbation des membres du CSEE et approuvés à l'unanimité.

Le Président :

Louis DELAIRE



Le Secrétaire :

Jean-Marc BO



